

11.2.8. Corps des experts techniques des services techniques

11.2.8.1. Tableau d'avancement 2016 pour l'accès au grade d'expert technique principal des services techniques

TABLEAU D'AVANCEMENT 2016 AU GRADE D'EXPERT TECHNIQUE PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES (ETPST)	
Les critères :	
Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade de ETPST par voie d'inscription sur tableau d'avancement les ETST justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 5 ^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31/12/2016.
Le texte de référence	Article 12 du décret n° 86-1046 du 15/09/1986 modifié
Les règles de gestion	
Les informations sur la CAP au titre de 2014 :	
Nombre de promouvables	163
Nombre de proposés	37
Nombre de postes offerts	18
Nombre de promus	18
Age moyen des promus	44 ans
Ancienneté moyenne dans le corps d'origine	14 ans 6 mois 29j
Les dates :	
Date limite de réception par la DRH	31/07/2015
Date prévisible de la Pré CAP	14/10/2015
Date prévisible de la CAP	04/11/2015
Les documents à fournir :	
<ul style="list-style-type: none">• La fiche de proposition avec avis motivé• La liste des agents proposés (PM 130)• Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant au bureau MGS2.	

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-categorie-c-et-environnement-sg-drh-mgs2@developpement-durable.gouv.fr

Bureau	MGS2	Chef de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe au chef de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

Notions de services effectifs dans un corps ou un grade : Ne peuvent être pris en compte que les services effectués par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire en position d'activité. Les périodes accomplies en position de détachement sont donc exclues. Celles accomplies à temps partiel sont assimilées à des périodes à temps complet.